



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mars à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-32

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 32 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 36

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Francis FARGE
MÉNARBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT représenté par M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI
GARGAS : M. Benjamin BAGNIS
MURS : M. Christian MALBEC
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU, Mme Patricia BAILLARD

Procurations :

APT : Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Michèle FAUQUE
VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20240321-2024-32-DE Date de télétransmission : 25/03/2024 Date de réception préfecture : 25/03/2024 Page 1 sur 3
--

CC-2024-32

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21, transposable aux EPCI, à savoir : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, la délibération N°CC-2022-96 en date du 13 octobre 2022 approuvant la modification des statuts (version n°4) et de la composition du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vu, l'article 3.B. du titre II de ces statuts précisant que le conseil d'exploitation de la régie est composé de 24 membres titulaires et 24 membres suppléants répartis en 2 collèges dont un collège d'élus du conseil communautaire de la CCPAL (19 membres titulaires et 19 membres suppléants),

Vu, l'article 3.C. du titre II de ces statuts précisant que les membres des deux collèges du conseil d'exploitation de la régie sont désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président de la Communauté de communes,

Considérant, la proposition de remplacer Mme Laurence LE ROY par Mme Michèle FAUQUE en tant que membre titulaire du collège des élus du conseil communautaire de la CCPAL,

Considérant, la proposition de remplacer M. Thierry DELFOSSE par Mme Florence VERON en tant que membre titulaire du collège des personnes qualifiées dans le domaine des hébergements,

Considérant, la proposition de remplacer Mme Florence VERON par M. Xavier MATHIEU en tant que membre suppléant du collège des personnes qualifiées dans le domaine des hébergements,

Considérant, l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal en date du 13 décembre 2023,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour modifier la composition du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la nouvelle composition du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal comme suit :

	Membres Titulaires	Membres suppléants
COLLÈGE DES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Dominique SANTONI	Véronique ARNAUD-DELOY
	Roland CICERO	Sonia DUHAYER
	Pascal RAGOT	Évelyne BLANC
	Amélie PESSEMESE	Hervé PLANCHON
	Gilles RIPERT	Jean Marcel GUIGOU
	Anne-Cécile ERTLÉ	Roger ISNARD
	Gérard BAUMEL	Céline MALLEGOL
	Michèle FAUQUE	Benjamin BAGNIS
	Sylvie PASQUINI	Gilles FERRAND
	Didier PERELLO	Mauricette CENCIARELLI
	Mathias HAUPTMANN	Patricia LOUCHE
	Patrick MERLE	Bruno CHABERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240321-2024-32-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

	Gisèle BONNELLY	Gérard DEBROAS
	Pierre TARTANSON	Philippe ESCOFFIER
	Jean-Pierre HAUCOURT	Jean Pierre BOYER
	Charlotte CARBONNEL	Pascal DELAN
	Yves MARCEAU	Sandrine ISSON
	Sylvie PEREIRA	Christophe CASTANO
	Frédéric ROUX	Viviane DARGER Y

COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES	Laure GALPIN	Jean Noël BAUDIN	PNRL
	Driss HASSAÏNE	Mathieu BARROIS	Représentant des sites touristiques
	Florence VERON	Xavier MATHIEU	Représentant des hébergements
	Sylvie PALPANT	Dorothee GENIN	Vélo Loisir Provence
	Cathy FERMANIAN	Alain GEVAUDANT	Représentant de l'agence Vaucluse Provence Attractivité

Autorise, le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO

Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 03/04/2024

